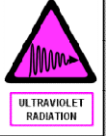


NOTE CONCERNANT LA SECURITE DES PERSONNES TRAVAILLANT A PROXIMITE DES CAISSONS UV



OBJET

Cette note a pour objet d'informer sur le risque des personnes qui travaillent à proximité d'équipements UVC.

DESCRIPTION

Les caissons de décontamination par UVC sont équipés de lampes « GERMICIDES » émettant 85 % de rayonnement dans la longueur d'onde 254 nm. Les fuites liées à la géométrie des caissons peuvent être des sources d'émission UVC et engendrer des risques pour les yeux et la peau. Bien que les rayons UVC soient absorbés par toutes les surfaces et donc très peu réfléchis il résulte toujours quelques risques lors d'expositions prolongées devant ce type de matériel. Il est nécessaire de se protéger de ces radiations par l'utilisation d'EPI adaptés à ce type d'exposition.

LE RAYONNEMENT UVC EST DANGEREUX POUR LA PEAU ET LES YEUX

Les operateurs devront se protéger du rayonnement direct ou indirect.

Les protections doivent être conformes à la norme EN170 (2C – 1.2) - Filtres pour l'ultraviolet

1. PROTECTION DES YEUX :

Lunettes de protection



2. PROTECTION DU VISAGE :

Si l'exposition est prolongée il faut également protéger la peau du visage des radiations UVC, l'emploi de visière intégrale peut être nécessaire.



3. PROTECTION DES MAINS :

L'utilisation de gants opaques suffit à la protection efficace des mains.

